

ARRETE N°2012-061
PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS
ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU COLLEGE B DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8

SCRUTIN DES 11 ET 12 AVRIL 2012

---ooOoo---

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS 8

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié, fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

Vu l'arrêté du recteur de l'académie de Créteil, en date du 13 septembre 2011 fixant la composition de la commission de contrôle des opérations électorales pour l'année universitaire 2011-2012 ;

Vu l'arrêté n°2012-037 du président, portant convocation des électeurs aux élections des représentants des enseignants et administratifs aux conseils centraux de l'université Paris 8 ;

Vu l'arrêté n°2012-045 du président, portant modification de l'arrêté n°2012-037 ;

Vu le procès verbal de dépouillement ;

Vu les statuts de l'université ;

A R R E T E

ARTICLE 1

Résultats pour le collège B du conseil d'administration :

Nombre d'électeurs inscrits	784	Nombre de sièges à pourvoir	7
Nombre d'émargements	475	Quotient électoral	148.6
Nombre de bulletins nuls	29		
Nombre de suffrages valablement exprimés	446		

- Ont obtenu :

Listes	Nombre de voix obtenues	Total des sièges obtenus par liste
Ensemble, transformer P8 et défendre l'Université	216	5
Expérimenter Paris8	81	1
Paris 8 - Version originale	149	1

Sont proclamés élus :

Pour la liste Ensemble, transformer Paris8 et défendre l'Université :

- Christine BOUISSOU
- Gwen LE COR
- Lyes KERMAD
- Sabine GUERAUD
- Loris CAVALERA

Pour la liste Expérimenter Paris8 :

- Mireille AZZOUG

Pour la liste Paris 8 - version originale :

- Eric LECERF

ARTICLE 2

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 16 avril 2012
Le président de l'université Paris 8,

Pascal BINCZAK

